

---

Adresse de la société des défenseurs des Droits de l'Homme  
d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 29 brumaire an III  
(19 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société des défenseurs des Droits de l'Homme d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 379;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18363\\_t1\\_0379\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0379_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

liberté de publier et d'écrire si nécessaire au maintien de la République devenait un motif de proscription à l'égard de ceux qui croyaient avec raison qu'on ne pouvait les dépouiller de ce droit imprescriptible et sacré.

C'est avec force que nous vous demandons la liberté indéfinie de la presse, elle ne peut entraîner aucun inconvénient, parce que l'opinion toujours juste du peuple saura distinguer (*illisible*) d'avec l'écrivain patriote, libre désormais des entraves qu'elle avait à surmonter, et des obstacles qu'elle avait devier. La société populaire d'Aiguillon, ne cessera de se montrer l'amie des loix émanées de la Convention nationale, l'ennemie irréconciliable de la tyrannie sous quelque forme qu'elle puisse se montrer et si contre toute attente quelque nouveau conspirateur du premier ordre avait encore attenté à la souveraineté du peuple, des poignards aigus se forgeraient publiquement dans cette enceinte pour percer le nouveau tiran.

Délibéré le 2 brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la République une, indivisible.

*Suivent 63 signatures.*

o

[*La société des Défenseurs des Droits de l'Homme, séante à Angers, à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (18)

La liberté ou la mort.  
Périssent les hommes de sang.

Citoyens Représentants,

L'aurore du plus beau jour vient donc enfin de luire à nos yeux, nos coeurs depuis longtemps en hatoient la venue. Le regne des crimes est passé, celui des vertus lui succède. Nos regards se fixent avec un enthousiasme respectueux sur la Représentation nationale.

Votre adresse au peuple françois a été lue dans cette enceinte. Elle a été couverte d'applaudissemens, nous y avons reconnu les vrais principes qui doivent diriger des hommes libres.

Votre décret sur les soixante-quatorze membres détenus atteste que la justice est enfin véritablement à l'ordre du jour, nos idées péniblement suspendues vont enfin être fixées.

Votre decret sur les sociétés populaires mérite toute notre reconnaissance, vous y rendez un grand hommage à la souveraineté du peuple. Vous prouvez que le peuple ne reside pas dans une société individuelle, mais dans toutes les sociétés de la République reunis à la Convention.

Nous (19) ne connoissons que la Représentation nationale seul point de ralliement de tout homme libre.

GUILLONNEAU, *instituteur*  
*et 50 autres signatures.*

(18) C 326, pl. 1422, p. 14.

(19) Une partie de la phrase a été raturée : « *Nous ne connoissons ni Montagne, ni Marais* ».

p

[*La société populaire de Bolbec à la Convention nationale, en séance publique le 14 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Après avoir renversé d'une main vigoureuse la tyrannie, après avoir précipité les tyrans qui, sous un joug de fer et au milieu d'un fleuve de sang, voulaient asservir la nation, il s'en était réservé de l'éclairer sur les dangers qu'elle a couru, de la prémunir contre ces hommes pervers, qui, sous le masque du patriotisme, ou de la vertu, ne cherchent qu'à dominer : vous venés de le faire par votre sublime adresse.

Graces vous en soient rendues ! c'est le voeu de notre société. Le peuple françois attend de vous son bonheur ; il vous a chargé de le faire : consolidés votre ouvrage, par la destruction des tyrannies particulières, des usurpateurs de la souveraineté nationale.

Nous voulons tous vivre libres, sous le régime des loix, sous l'égide de la justice et de la vertu : nos fils, nos frères, nos amis combattent au delà des frontières les ennemis étrangers ; nous constamment attachés à nos Représentants, nous mettons notre gloire à combattre avec ceux de l'intérieur et notre mot d'ordre sera toujours *Vive la République, Vive la Convention nationale.* En séance publique, le quartidi de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire, l'an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

THEVENIN, *président*  
*et 121 autres signatures.*

q

[*La société populaire de Lacaune à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (21)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens Représentants,

Les principes salutaires que vous manifestés si bien dans votre adresse au peuple françois, ont excité parmi nous les sentimens de la plus vive reconnaissance : il est donc vrai que le vaisseau de la République tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage ! Malheur aux continuateurs de Robespierre, aux émissaires de nos ennemis du dehors qui forment leur escorte à tous les scelerats ennemis du genre humain qui ont répandu un voile funèbre sur la révolution, qu'ils vouloient deshonnorer aux yeux de l'europe ! Le peuple est là avec sa massue, comme hercule, pour terrasser ces monstres. Que la terreur qu'ils n'avoient ima-

(20) C 326, pl. 1422, p. 16.

(21) C 326, pl. 1422, p. 18.